

WIZERNES



Réuni le 9 Avril sous la présidence de Monsieur Daniel HERBERT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

PERSONNEL

- Tableau des effectifs -

Il est décidé de prendre en charge les frais de permis de conduire EB d'un agent.

FINANCES

- Attribution des subventions pour 2018 -

Les subventions communales qui seront attribuées aux différents organismes et associations en 2018 sont arrêtées, pour un montant total de 30 734 €.

- Résidence du Val de Wisques - Budget Annexe -

Le Budget Primitif 2018 est adopté. Pour la section d'investissement, le montant des dépenses s'élève à 1 227 901 € et celui des recettes à 1 770 000 €. Cette section est composée essentiellement d'opérations d'ordre. En fonctionnement il fait apparaître un montant de dépenses et de recettes de 2 113 801 €. Les dépenses se composent de frais de terrains et d'études et de travaux de réseaux et de voirie ; Les recettes seront réalisées par la vente des parcelles aménagées et les opérations d'ordre.

- Fiscalité Locale Directe - Fixation des taux des 3 taxes -

Le Conseil municipal, considérant le produit attendu pour assurer l'équilibre du budget, décide de maintenir les taux d'imposition 2018 au niveau de ceux de 2017 et de les fixer comme suit :

- Taxe d'Habitation	19,07 %
- Taxe sur le Foncier Bâti	18,82 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti	59,34 %

- Services généraux - Budget Primitif 2018 -

Le Budget Primitif est adopté. Il s'équilibre en dépenses et recettes à :

- Fonctionnement.....	2 686 733,00 €
- Investissement.....	1 455 221,00 €

Les crédits d'investissement concernent :

Le remboursement en capital des emprunts réalisés et les travaux en régie ;

Les crédits nécessaires aux prévisions d'investissement : des frais d'études, l'acquisition d'une maison rue H. Lévy Ullmann, le remplacement de la toiture du bâtiment des services techniques, les travaux de mise aux normes BBC de la salle Emile Zola, les travaux de renforcement de la défense incendie, les acquisitions de matériel et d'outillage pour la voirie, de matériel informatique, de matériel et mobilier divers, ainsi que les travaux de voirie de la rue d'Hallines.

L'équilibre de la section est assuré par l'attribution du fonds de compensation de la T.V.A., les amortissements des immobilisations et un emprunt.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Droit de préemption du bien situé 6 rue de Saint-Omer -

Le Maire est autorisé à signer la convention définissant les modalités de rétrocession de ce bien à la Commune, acquis par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer dans le cadre de l'exercice de son droit de préemption urbain.

Le Maire,



Daniel HERBERT